

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 DECEMBRE 2009

1^{ère} Résolution : Modification de l'objet social de la société comme suit :

La Société a pour objet, directement ou indirectement :

- *la cession, l'acquisition, la construction ou la rénovation, directement ou indirectement, la location et la gestion, en France, de trois biens immobiliers situés au (i) 20 avenue André Prothin, 92400 Courbevoie, connu sous le nom de « Europlaza », (ii) Quai du Point du Jour, 92100 Boulogne Billancourt, connu sous le nom de « Arcs de Seine », (iii) 4, Quai de Bercy, 94220 Charenton-Le-Pont, connu sous le nom de « Rives de Bercy »,*
- *l'acquisition et l'administration de tous autres biens et droits mobiliers ou immobiliers afférents à ces immeubles et nécessaires à la bonne gestion de ces derniers,*
- *et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières pouvant se rattacher directement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tout autre objet connexe ou complémentaire.*

2^{ème} Résolution : Formalités